



Contraintes horaires malgré des horaires variables.

Par **fanyf**, le **14/02/2012** à **22:31**

Bonjour,
Je travaille à la sécurité sociale. Nous sommes soumis aux horaires variables. Ayant les mêmes droits que les autres employés (mon contrat ne comporte aucune "contrainte horaire ou exigence de service"), mon responsable direct a-t'il le droit de m'imposer des horaires d'embauche en dehors des "plages fixes". Sachant que cette personne fait tout pour me nuire, je sais qu'elle trouvera un moyen de parvenir à ses fins en inventant des contraintes ou en inventant des permanences qui ne sont pas justifiées. Cette personne fait parti des manipulateurs et des pervers. Si elle arrive à faire valider sa demande auprès de notre direction (cette personne arrive à faire croire n'importe quoi à n'importe qui!!!) aurai-je des recours ou serai-je obligée de subir encore cette atteinte à ma vie privée. Merci pour votre réponse. Je n'en peux plus de supporter ce responsable et j'aimerais trouver un texte de droit pouvant lui barrer le chemin.

Par **Ales**, le **15/02/2012** à **19:17**

Si mes souvenirs sont bons les juges considèrent que cela fait partie du pouvoir de direction de l'employeur, il en a donc le droit.

Par **Lilouu75**, le **21/02/2012** à **21:06**

Aie aie aie! L'employeur peut s'en servir pour prouver la faute alors? Mais si il y a horaire

variable le fait d'imposer des contraintes supplémentaires est la le bon moyen de faire le ménage dans une société!